

Fiche de procédure

Informations de base				
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2858(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur		
Exigences applicables à l'entrée dans l'Union de miel, de viande, de produits hautement raffinés, de capsules de gélatine, de produits de la pêche ainsi que les exigences en matière d'attestation privée; Exigences en matière d'attestation privée applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers				
Complétant 2013/0140(COD)				
Sujet				
2.80 Coopération et simplification administratives				
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire				
3.10.08.01 Alimentation animale				
3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie				
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire				
4.60.04.04 Sécurité alimentaire				
Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2023)06136	15/09/2023	EC